

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Pommiers

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 16 décembre à vingt-heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie de Pommiers, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BLANCHET René, COQUARD Jean-Michel, ROCHETTE Myriam, PIERQUIN Béatrice, DEMAY Jean-Claude, NAPOLY Marie-Hélène, NEYRA Marc, BESSON François, MILOT Christine, GAGNEUX Patricia, BELLOT Laurence, GUINARD Thierry, FONTAINE Vincent, FUTIN Fabrice, PRIVOLT Anne-Sophie, GAUDIN Frédéric, GERVAIS Julien

Pouvoir : SCHMITT Dominique donne pouvoir à BLANCHET René.

Secrétaire : PRIVOLT Anne-Sophie.

Membres en exercice	21
Présents	17
Votants	18

Objet : Avis sur le projet de plan de mobilité (délibération n°2024.037)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la réception d'un courrier de notification sollicitant l'avis de la commune sur le projet arrêté du Plan de Mobilité des territoires lyonnais.

Pour rappel, lors de sa séance du 21 novembre 2024, le Conseil d'administration de SYTRAL Mobilités a arrêté le projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais, élaboré à l'échelle de son ressort territorial.

Conformément à l'article L1214-28-2 du Code des Transports, l'avis du Conseil municipal de POMMIERS est sollicité. De plus, en application de l'article R1214-13 du même code, le délai accordé aux personnes publiques consultées pour émettre un avis est de trois mois à compter de la transmission du projet. À défaut de réponse dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Chaque membre du Conseil municipal a reçu :

- le dossier du projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais,
- son annexe accessibilité,
- l'évaluation environnementale,
- et le résumé non technique.

Monsieur le Maire invite les élus à se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- PREND ACTE du projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais,
- NE FORMULE PAS de remarques particulières sur ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au Registre des Délibérations les membres présents.

Le 4 novembre 2024, à Pommiers

Document certifié conforme au registre



Le Maire

René BLANCHET

Rendu exécutoire par :

⇒ Transmission en Sous-Préfecture

⇒ Affichage légal en Mairie